

ICAR - VERIFICATION DES RUES

POINTS D'ATTENTION

➤ Numéro présent physiquement et non dessiné sur le plan

- ⇒ Le dessiner + le numéroter
- ⇒ Indiquer sur le plan, le type de bâtiment dont il s'agit :
 - Maison d'habitation
 - Immeuble à appartement
 - Bâtiment commercial
 -

➤ Les index à côté de numéros

- ⇒ S'il s'agit d'un numéro suivi **d'une lettre** – exemple 44/A
Vous devez vérifier que ce bâtiment dispose bien d'une entrée séparée par rapport aux autres bâtiments.
ATTENTION : si ce n'est pas le cas, veuillez l'indiquer sur le plan.

- ⇒ S'il s'agit d'un numéro suivi **d'un chiffre** – exemple 44/1
Vous devez vérifier que ce bâtiment ne dispose que d'une seule entrée
+
Indiquer le nombre de boîtes aux lettres visibles sur la façade.

- ⇒ Si des **chiffres ou lettres sont apposés sur les façades** alors qu'ils ne sont pas renseignés sur le plan, veuillez l'indiquer sur celui-ci.

➤ Maison vide

- ⇒ Si vous constatez de manière évidente qu'une maison est **vide de toute occupation** alors que des personnes sont supposées y habiter, vous devez l'indiquer sur le plan en précisant si cette maison est en travaux ou non.
- ⇒ Si vous constatez de manière évidente **qu'une maison est habitée alors qu'elle est renseignée comme vide**, vous devez l'indiquer sur le plan.

➤ Absence de numéro sur la façade ou sur la boîte aux lettres

- ⇒ Si maison d'habitation : déposer le courrier invitant les personnes à se mettre en ordre dans la boîte aux lettres + l'indiquer sur la liste des habitants jointe au plan.
- ⇒ Si bâtiment non destiné à l'habitation : ne pas déposer de lettre mais indiquer le type de bâtiment dont il s'agit (salle des fêtes, école, magasin,...).

NB : Afin de faciliter l'étape suivante du travail, merci de barrer les annotations en rouge dès que vous les avez traitées.

NB : travail de traitement des données à effectuer avant la vérification sur le terrain :

- ⇒ Sortir les fiches habitations (actuelles)
- ⇒ Lire le plan en suivant les numéros et indiquer sur le plan les numéros à placer ;
- ⇒ Vérifier les doubles chefs de ménage et envoyer une enquête via la pop ;
- ⇒ Si la maison est vide :
 - Vérifier si elle se situe dans la liste des résidences secondaires ;
 - Vérifier le nombre de levées de poubelles + consommation énergétique.